Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE LE VIEUX CHÊNE

LA FLÈCHE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 07/11/2023

Présidence de : Mme DUPLEIX

Quorum : 12

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES

1 - Compte-rendu du CA précédent (26/09/2023)
2 - Installation du Conseil d'Administration
3 - Installation des différentes commissions
   - Commission Permanente
   - Conseil de Discipline
   - Commission éducative
   - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté/Comité d'Education à l'environnement et au Développement Durable
   - Commission Hygiène et Sécurité
   - Commission restauration
3 bis – Règlement intérieur du CA
4 – Protocole remplacement courte durée
5 – Convention cordée de la réussite
6 – Contrats et conventions
7 – Crédits globalisés 2023
8 – Don FSE
9 – Décision Budgétaire Modificative, exercice 2023
10 – Voyages et sorties 2024
11 – Budget 2024
12 – Questions diverses

Signatures

La Présidente :
Mme DUPLEIX
(Principale)

COLLEGE LE VIEUX CHENE La Principale LA FLECHE

Le Secrétaire :
Mme MAHE Morana
(Professeure d'histoire-géographie)

PRESENCE AU CONSEIL Séance du 26 septembre 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		NOM Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DUPLEIX Valérie	x						
	Adjoint	FABBRI Guillaume	x						
	Gestionnaire	REZÉ Nathalie	x						
	CPE	LEGAT Marie-Claire	x						
Elus locaux	Conseillère Départementale	JUGUIN-LALOYER Michèle			x				
	Conseiller Départemental	CHEVALIER Daniel		x					
	Conseillère municipale	LOISON Isabelle			x				
Total			4	1	2				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	MAHE Morana	x						
		ZONIK Laurent	x						
		HUMEAU Aurélien	x						
		GREZANLE Isabelle	x						
		AUDOUIN Thomas	x						
		CARTON Florence	x						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	VANDEROSTYNE Franck	x						
		CHAMBRIER Franck			x				
Total			7	0	1				
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	DALMONT Thomas	x						
		HLAL MANDILA Amira	x						
		BOIGNE Gilduin	x						
		GILLES Christine	x						
		COIGNARD Hélène	x						
	Elèves	CABANIS Nina	x						
		VAN POUCKE Léonie	x						
Total			7	0	0				
A titre consultatif	Agent Comptable	SAINT-POL Hervé		x					
TOTAL			18	2	3				

18h10 : le quorum est atteint (17 personnes présentes dont 17 votantes), début du Conseil d'Administration.

Mme MAHE est secrétaire de séance.

RUBRIQUE I. Adoption du compte-rendu du CA précédent

Présentation de l'ordre du jour par Mme Dupleix.

Compte-rendu du CA du 26/09/2023

1. Adoption du compte-rendu du CA du 26/09/2023

Vote 1 : adoption du compte-rendu du CA du 26/09/2023 (17 votants) : adoption à l'unanimité.

RUBRIQUE II. Installation du Conseil d'Administration

1. Présentation de la liste des membres du Conseil d'Administration pour l'année 2023-2024 :

NOM des Titulaires	Titre-Qualité-Fonction		NOM des Suppléants	Titre-Qualité-Fonction
Mme DUPLEIX Valérie	Principale		Mme CRNKOVIC Martine	Conseillère Départementale
M. FABBRI Guillaume	Principal Adjoint		M. HUBERT Laurent	Conseiller Départemental
Mme REZE Nathalie	Gestionnaire		Mme MAUTOUCHE Véronique	Conseillère Municipale
Mme LEGAT Marie-Claire	Conseillère Principale d'Education		M. COUSIN Romain	Personnel enseignant
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle	Conseillère Départementale		Mme PERLEMOINE Julie	Personnel enseignant
M. CHEVALIER Daniel	Conseiller Départemental		Mme VEILLARD Mélanie	Personnel enseignant
Mme LOISON Isabelle	Conseillère Municipale		Mme CARTON Florence	Personnel enseignant
Mme LANCELEUR Angélique	Personnel enseignant		M. PERCHE Fabrice	Personnel enseignant
Mme HAMELIN Michèle	Personnel enseignant		M. ARNAULT Jean-Raymond	Personnel enseignant
M. HUMEAU Aurélien	Personnel enseignant		M. GELINEAU Mickaël	Personnel non enseignant
M. CAILLEAU Thierry	Personnel enseignant		M. VANDEROSTYNE Franck	Personnel non enseignant
M. ZONIK Laurent	Personnel enseignant		Mme BIBAUT Marine	Parent d'Elèves
Mme PEAN Agathe	Personnel enseignant		Mme MOREAU-CHAUVIN Séverine	Parent d'Elèves
Mme BOUTEILLER Sabrina	Personnel non enseignant		Mme ALUSSE Audrey	Parent d'Elèves
Mme NEVEU Amélie	Personnel non enseignant		Mme HLAL MANDILA Amira	Parent d'Elèves
Mme FANGET Caroline	Parent d'Elèves		M. LAUGER Loris	Elève
M. BOIGNE Gilduin	Parent d'Elèves		M. GOURDON Nolan	Elève
Mme RIPOCHE Sophie	Parent d'Elèves			
Mme COIGNARD Hélène	Parent d'Elèves			
Mme DUPUY Sandra	Parent d'Elèves			
Mme GILLES Christine	Parent d'Elèves			
M. GEORGET Jules	Elève			
M. LEBRUN Tom	Elève			
A Titre consultatif :				
M. SAINT POL Hervé	Agent Comptable			

18h20 : arrivée de Mme LEGAT - le quorum est de 18.

RUBRIQUE III. Installation des différentes commissions

1. Composition du conseil de discipline

NOM des Titulaires	Qualité - Fonction
Mme DUPLEIX Valérie	Principale
M. FABBRI Guillaume	Principal Adjoint
Mme LEGAT Marie-Claire	Conseillère Principale d'Éducation
Mme REZÉ Nathalie	Gestionnaire
M. AUDOUIN Thomas	Personnel enseignant
M. PERCHE Fabrice	Personnel enseignant
Mme GREZANLE Isabelle	Personnel enseignant
M. ARNAULT Jean-Raymond	Personnel enseignant
Mme NEVEU Amélie	Personnel non enseignant
Mme FANGET Caroline	Représentante des parents d'élèves
Mme GAZEAU Christine	Représentante des parents d'élèves
Mme ALUSSE Audrey	Représentante des parents d'élèves
Mme CABANIS Nina	Représentante des élèves
Mme FANGET Cassandra	Représentante des élèves
SUPPLÉANTS	
Mme CARTON Florence	Personnel enseignant
Mme LANCELEUR Angélique	Personnel enseignant
	Personnel enseignant
	Personnel enseignant
Mme BOUTEILLER Sabrina, M. VANDEROSTYNE Franck, M. CHAMBRIER Franck	Personnel non enseignant
Mme COIGNARD Hélène	Représentante des parents d'élèves
M. BOIGNE Gilduin	Représentant des parents d'élèves
M. DALMONT Thomas	Représentant des parents d'élèves
M. PANNEAU Félicien	Représentant des élèves
Mme VAN POUCKE Léonie	Représentante des élèves

2. Composition du Comité d'Education à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement

Mme DUPLEIX Valérie	Principale
M. FABBRI Guillaume	Principal Adjoint
Mme REZÉ Nathalie	Gestionnaire
Mme LEGAT Marie-Claire	Conseillère Principale d'Éducation
M. HERVÉ David	Représentant de la Municipalité
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle	Représentante du Conseil Départemental
M. BACHELOT Bruno	Responsable Jeunesse
Mme BOURGOIS Isabelle	Responsable du Centre de Planification Familiale
M. RICHARD Gerald	Gendarmerie
M. FORGEARD Cédric	Centre multimédia
M. GODEAU Yann	Service prévention CISPD
M. PERCHE Fabrice	Personnel enseignant
M. SACHOT Aurélien	Personnel enseignant
Mme CHAMBON Laurence	Infirmière
M. CHAMBRIER Franck ou Mme NEVEU Amélie, Mme BOUTEILLER Sabrina, M. VANDEROSTYNE Franck	Personnel non enseignant
M. BOIGNE Gilduin	Représentant des Parents d'élèves
Mme HOHMANN Sonia	Représentante des Parents d'élèves
	Représentante des Parents d'élèves
M. PANNEAU Félicien	Représentant des Elèves
Mme VAN POUCKE Léonie	Représentante des Elèves
Personnes invitées :	
Mme PONTONNIER Emilie	Assistante sociale

3. Composition de la Commission Hygiène et Sécurité

Mme DUPLEIX Valérie	Principale
M. FABBRI Guillaume	Principal Adjoint
Mme REZE Nathalie	Gestionnaire
Mme LEGAT Marie-Claire	Conseillère Principale d'Éducation
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle	Représentante du Conseil Départemental
M. CAILLEAU Thierry ou M. HUMEAU Aurélien	Personnel enseignant
Mme LANCELEUR Angélique ou Mme MAHE Morana	Personnel enseignant
M. VANDEROSTYNE Franck ou Mme NEVEU Amélie, Mme BOUTEILLER Sabrina, M. CHAMBRIER Franck	Personnel non enseignant
M. DALMONT Thomas	Représentant des Parents d'élèves
	Représentant des Parents d'élèves
Mme CABANIS Nina	Représentante des élèves
M. PANNEAU Félicien	Représentant des élèves

4. Composition de la Commission Educative

NOM des Titulaires	Qualité - Fonction
Mme DUPLEIX Valérie	Principale
M. FABBRI Guillaume	Principal Adjoint
Mme LEGAT Marie-Claire	Conseillère Principale d'Éducation
Mme REZÉ Nathalie	Gestionnaire
M. HUMEAU Aurélien	Personnel enseignant
M. ZONIK Laurent	Personnel enseignant
Mme BOUTEILLER Sabrina ou Mme NEVEU Amélie, M. VANDEROSTYNE Franck, M. CHAMBRIER Franck	Personnel non enseignant
Mme FANGET Caroline	Représentante des parents d'élèves
Mme GAZEAU Christine	Représentante des parents d'élèves
M. BOIGNE Giduin	Représentant des parents d'élèves
Mme ALUSSE Audrey	Représentante des parents d'élèves
Mme FANGET Cassandra	Représentante des élèves
Mme VAN POUCKE Léonie	Représentante des élèves
SUPPLÉANTS	
M. AUDOUIN Thomas	Personnel enseignant
M. CAILLEAU Thierry	Personnel enseignant
Mme CABANIS Nina	Représentante des élèves
M. PANNEAU Félicien	Représentant des élèves

5. Composition de la Commission Restauration

Mme DUPLEIX Valérie	Principale
M. FABBRI Guillaume	Principal Adjoint
Mme REZE Nathalie	Gestionnaire
Mme LEGAT Marie-Claire	Conseillère Principale d'Éducation
Mme BOUTEILLER Sabrina	Cheffe de cuisine
M. SACHOT Aurélien	Personnel enseignant
	Personnel enseignant
M.BOIGNE Gilduin	Représentant des Parents d'élèves
M. DALMONT Thomas	Représentant des Parents d'élèves
M. PANNEAU Félicien	Représentant des élèves
Mme VAN POUCKE Léonie	Représentante des élèves

6. Commission permanente

Un choix est à faire sur la non mise en place d'une commission permanente.

Question de Monsieur Boigné : *A quoi sert la commission permanente ?*
Réponse de Mme Rezé : *C'est une commission restreinte pour étudier certains points avant le CA. Dans un petit collège, cela n'était pas forcément nécessaire.*

Vote n° 2 : le CA vote à unanimité l'absence de commission permanente (18 votants).

RUBRIQUE III bis. Règlement intérieur du CA

Mme Dupleix lit le règlement intérieur du CA pour en informer les membres.

- **Règlement intérieur du Conseil d'Administration du Collège Le Vieux Chêne**

2021-2022

- *Ce règlement intérieur définit l'ensemble des règles qui favorisent le dialogue, réglementent la vie démocratique, précisent les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, et organisent les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.*
- Article 1 : Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du Chef d'établissement. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour précis.
- Article 2 : Le Chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations, le projet d'ordre du jour, huit jours à l'avance par courrier électronique (sauf demande contraire). Toutes questions ne figurant pas au projet initial doivent être portées à la connaissance du Chef d'Établissement au moins 48 heures avant la date de la réunion.
- Article 3 : En début de séance : un Secrétaire de séance est désigné par les membres du Conseil d'administration. le procès-verbal de la séance antérieure est soumis au vote; des modifications ou précisions peuvent être apportées.
- Article 4 : Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.
- Article 5 : Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place pour le vote de la répartition de la DGH ou à la demande d'un des membres du conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'Administration.
- Article 6 : Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques. Le Chef d'établissement peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile (agent comptable, enseignant, infirmière...)
- Article 7 : La durée d'une séance ne dépassera pas deux heures. Au cas où l'ordre du jour ne serait pas épuisé dans ce délai, les points restant à traiter seront reportés en priorité à l'ordre du jour de la séance ordinaire suivante ou feront l'objet d'une séance extraordinaire tenue dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours.
- Article 8 : Le procès-verbal du Conseil d'administration est rédigé dans les meilleurs délais suite à la tenue du Conseil d'administration. Il respecte une forme définie par les autorités académiques. Il est cosigné par le Chef d'établissement et le Secrétaire de séance puis est diffusé aux autorités de contrôle et aux seuls membres du Conseil d'administration par courrier électronique.
- Article 9 : Le Président établit les actes administratifs et les transmet aux autorités de tutelle. Trace en est gardée dans l'application Dém'act.
- Article 10 : Le Chef d'établissement assure la publicité des délibérations du Conseil d'administration sur e-lyco en espace public.
- Article 11 : En début d'année, les membres titulaires reçoivent un exemplaire du règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi que la liste des membres du Conseil avec leur fonction.
- Article 12 : Ce présent règlement intérieur est adopté lors du premier Conseil d'Administration de l'année scolaire, des modifications peuvent alors être apportées.

Vote n°3 : Adoption du règlement intérieur à l'unanimité (18 votants)

RUBRIQUE IV. Protocole remplacement de courte durée

M. Fabbri explique le protocole de RCD :

- **Remplacement de courte durée**

1. Texte de référence : Le *décret n°2023-732 du 8 août 2023*
2. Procédure de remplacement de courte durée du collège Le Vieux Chêne
3. Les enseignants souhaitant se voir attribuer une part fonctionnelle « RCD » dans le cadre du décret 2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves se signalent auprès de la direction en indiquant au moins deux créneaux d'une heure dans la semaine durant lesquels ils peuvent être appelés afin d'assurer un remplacement comme prévu à l'article 6 du décret 2023-732 du 8 août 2023.2
4. Une part fonctionnelle RCD correspond à 18h de remplacement de courte durée à accomplir sur l'année scolaire.
5. La direction sollicite au minimum 48h avant l'heure de remplacement à effectuer par un message sur Pronote :

1) Prioritairement les enseignants engagés par une part fonctionnelle RCD
2) Ensuite les enseignants disponibles de l'équipe pédagogique

1. -Le remplacement sera renseigné sur Pronote pour permettre une mise à jour régulière des emplois du temps des enseignants et des élèves.
2. Après vérification de service fait par la direction :

- *Si l'enseignant s'était engagé dans une part fonctionnelles RCD, l'heure sera comptabilisée en tant qu'heure réalisée.
- *Sinon, cette heure sera rémunérée automatiquement en HSE.
- 7. La direction tiendra un état des lieux à jour des heures effectuées par chaque enseignant selon le cas via le pacte RCD ou en HSE afin de rendre compte au conseil d'administration et à Mme la Rectrice d'Académie de la mise en œuvre de cette procédure.

M. Fabbri explique le peu de succès du pacte RCD.
M. Boigné demande si ce pacte sert à remplacer les professeurs absents.
Mme Dupleix répond affirmativement.
M. Boigné demande si c'est l'Education nationale qui rémunère ces pactes.
Mme Dupleix répond que oui et que le nombre de pactes est attribué aux collèges en fonction du nombre d'élèves et d'enseignants.

Pacte enseignants

Parts disponibles : 36	Parts affectées : 23.5 (65.28%)
Mission RCD (remplacement courte durée)	1.5
Mission devoirs faits	10
Mission Appuis à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	1
Mission Coordination projet innovant	11

Les missions de coordination de projet innovant :

- Animation du club Nature
- Animations du club Echec
- Animation Collège au cinéma
- Animation Club Dessin
- Animation Club Danse
- Préparation PSC1
- Déploiement « classe flexible »
- Animation Education au développement durable
- Développement de l'action européenne et internationale

RUBRIQUE V. Convention cordée de la réussite

M. Fabbri explique le principe des cordées de la réussite.

Vote 4 : autorisation pour signer la convention cordée de la réussite à l'unanimité (18 votants).

RUBRIQUE VI. Contrats et conventions

1. Convention de groupement de commande relatif à la valorisation des bio-déchets

Mme Rezé explique la nécessite de signer une convention pour acheter des composteurs, en partenariat avec d'autres établissements de la Sarthe.
M. Dalmont demande s'il n'y a pas de financements de l'Education nationale.
Mme Rezé lui répond que le financement est fait par le département

Vote 5 : adoption de la convention à l'unanimité (18 votants)

RUBRIQUE VII. Crédits globalisés 2023

Répartition des crédits globalisés 2023
Notification des crédits globalisés (manuels scolaires et droits de reprographie) en date du 11 juillet 2023 : 613,11 €

613,11 € affectés en Droits de Reprographie (ALO – REPRO - 13REP)

Dépense réelle en droits de reprographie 2023 : 704 €

Besoin de 90,89 € pour alimenter la ligne budgétaire ALO – REPRO – 13REP
Affectation d'une partie du reliquat de manuels scolaires à hauteur de 90,89 €
Au 31/12/2022 : reliquat de manuels scolaires de 264,95 €
Ce qui porte le reliquat manuels scolaires à 174,06 €

Vote 6 : vote à l'unanimité pour la répartition des crédits globalisés (18 votants).

Vote 7 : vote à l'unanimité pour l'affection des reliquats des manuels scolaires pour les droits de reproduction (18 votants).

RUBRIQUE VIII. Dons FSE

Acceptation du don du FSE pour l'achat de 2 tables de ping-pong (2 433 euros)

Vote n° 8 : don accepté à l'unanimité (18 votants)

RUBRIQUE IX. Décision Budgétaire Modificative, exercice 2023

1. DBM n°6 pour information

2. DBM n°7 :

Prélèvements sur fonds de roulement pour électricité, gaz et denrées alimentaires.

Vote n° 9 : DBM n°7 adoptée à l'unanimité (18 votants)

RUBRIQUE X. Voyages et sorties 2024

1. Sorties 2024

Sorties Scolaires 2024

Sortie	Date	Nb d'élèves	Nb d'accompagnateurs	Niveau	Coût individuel	FSE	PART collège	PART CD2	AUTRES	PART Familles	Part famille /élève	TOTAL recettes	TOTAL dépenses	solde
Sortie Marais de Cré	29 janvier 2024	56	2	5A/5P	2,07 €	0,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €	0,00 €
Sortie Marais de Cré	5 février 2024	52	2	5B/5L	2,22 €	0,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €	0,00 €
Sortie Marais de Cré	3 juin 2024	52	2	5B/5L	2,22 €	0,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €	0,00 €
Sortie Marais de Cré	17 juin 2024	56	2	5A/5P	2,07 €	0,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €	0,00 €
Sortie Marais de Cré	1 matinée oct-nov 2023	55	2	2 classes 5ème	2,19 €	0,00 €	62,50 €	62,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125,00 €	125,00 €	0,00 €
Sortie Marais de Cré	1 matinée oct-nov 2023	55	2	2 classes 5ème	2,19 €	0,00 €	62,50 €	62,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125,00 €	125,00 €	0,00 €
Championnat départ Echecs CHÂTEAU DU LOIR	20 janvier 2024	20	2	club Echecs	12,74 €	125,00 €	62,50 €	62,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €
Sortie Ulis	1 journée mai/juin 2024	13	2	Ulis	16,67 €	125,00 €	62,50 €	62,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €
Sortie Diverse	/	/	/	Tout niveau	/	250,00 €	125,00 €	125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
Piscine	du 8 janvier au 21 juin 2024	101	2	6ème	18,93 €	0,00 €	975,00 €	975,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €	0,00 €
Jubilains	28 juin 2024	101	8	6ème	11,17 €	609,00 €	304,50 €	304,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 218,00 €	1 218,00 €	0,00 €
						1 109,00 €	1 894,50 €	1 894,50 €	0,00 €	0,00 €		4 898,00 €	4 898,00 €	

Vote n° 10 : programmation et les modalités de financement des sorties 2024 adoptées à l'unanimité (18 votants).

2. Voyage 2024

Les parents trouvent le prix du voyage à Bruxelles cher.
Mme Rezé explique que le prix du voyage est élevé à cause du prix des transports.
M. Dalmont regrette le manque de subventions.

Tableau des voyages présenté pour information (pas de modification par rapport au projet initial).

Voyage Scolaire 2024

Voyage	Date	Nb d'élèves	Nb d'accompagnateurs	Niveau	Coût individuel	FSE	PART collège	PART CD72	AUTRES	PART Familles	Part famille /élève	TOTAL recettes	TOTAL dépenses	solde
Bruxelles (Belgique)	du 3 au 7 juin 2024	97	8	3ème	420,00 €	0,00 €	3 360,00 €	970,00 €	0,00 €	39 770,00 €	410,00 €	44 100,00 €	44 100,00 €	0,00 €

RUBRIQUE XI. Budget 2024

Présentation du budget 2024 par Mme Rezé.

M. Boigné : « Pourquoi le département prend-t-il 22 % sur les repas ».
Mme Rezé répond que cela sert à rémunérer les personnels.
M. Humeau demande si le collège loue les infrastructures sportives.
Mme Rezé répond que oui et que cela est financé par le département.

Vote n° 11 sur le budget initial 2024 : adopté à l'unanimité (18 votants).
Vote n° 12 sur la délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés : approuvé à l'unanimité (18 votants).

La séance est levée à 19h40